

Don manuel / Donation-Partage

Par Hiris, le 06/08/2016 à 10:33

Bonjour,

J'ai 4 enfants.

Début juillet j'ai fait un don manuel de 40.000 € à mon fils aîné afin de l'aider à acheter une maison. Je suis actuellement en train d'étudier la possibilité de réaliser une donation-partage pour les 3 autres. Je viens d'apprendre à posteriori les dangers du don manuel à l'ouverture de ma succession.

Pouvez-vous me préciser s'il est possible de transformer ce don manuel et l'intégrer dans la donation-partage ?

Avec mes remerciements pour vos réponses.

Par Tisuisse, le 06/08/2016 à 10:37

Bonjour,

Rapprochez-vous de votre notaire, il trouvera certainement une situation à votre problème car celui-ci peut être facilement résolu.

Par dobaimmo, le 06/08/2016 à 11:04

Bonjour,

Il suffira de réintégrer le don manuel dans la donation partage que vous prévoyez. A condition bien sûr que votre fils et vous même le souhaitiez (et il y a intérêt)

Rapprochez vous de votre notaire afin qu'il l'Intègre bien dans la donation partage que vous projetez.

Cordialement

Par Hiris, le 06/08/2016 à 15:09

Bonjour Tisuiesse,

Merci pour votre réponse, c'est ce que je vais faire très prochainement.

Cordialement.

Par Hiris, le 06/08/2016 à 15:12

Bonjour Dobaimmo,

Merci pour votre réponse très rapide. Effectivement mon fils et moi souhaitons vivement transformer ce don en donation partage. Je contacte donc rapidement notre notaire. Cordialement.